



LILLE

Dossier mutation

INTRA 2020

de l'Académie de LILLE

Cadre réservé
aux Elus Paritaires

Affectation obtenue :

Discipline : _____ Code discipline : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Nom de naissance (si différent) _____ Date de naissance : ___/___/___

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tel : _____ Portable : _____

Courriel : _____ @ _____

Titulaire Stagiaire Ex-fonctionnaire titulaire

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

Agrégé AE Certifié PLP

P.EPS CE.EPS CPE PSYEN

- **AFFECTATION A TITRE DEFINITIF 2019/2020**
En établissement

Nom et adresse de l'établissement : _____

Code établissement : _____

Sur une Zone de Remplacement

Nom de la ZR : _____ Code ZR : _____

Nom et adresse de l'établissement dans lequel vous êtes rattaché(e) administrativement : _____

Code établissement : _____

- **AFFECTATION NON DEFINITIVE 2019/2020**
ATP en établissement ATP en ZR

(ATP : Affectation à Titre Provisoire)

Nom et adresse de l'établissement où vous exercez : _____

Code établissement : _____

Avez-vous déposé un dossier handicap ou dossier médical enfant

Calendrier

Le serveur est ouvert du mardi 31/03/20 à 12h au mardi 14/04/20 à 12h

Mardi 14/04/20 date limite de dépôt des dossiers handicap et médicaux pour enfants

Vendredi 17/04/20 date limite de retour

des confirmations par courriel à mvt2020@ac-lille.fr

Du lundi 25/05/20 14h au lundi 08/06/20 17h période de demande de rectification de

barème à l'adresse <https://www.ac-lille.fr/dialogue-mouvement>

Vendredi 12 juin pour les TZR, date limite de demande de changement d'établissement de

rattachement administratif à <https://www.ac-lille.fr/dialogue-mouvement>

Mercredi 1^{er} juillet 14h publication des résultats définitifs sur i-prof

Consultation des postes existants et vacants <http://siam.ac-lille.fr/mouvement>

Dossier à retourner à : **CGT Educ'action 59-62**
courriel : acad@cgteduc-lille.org

type de vœux							voeu 1	voeu 2	voeu 3	voeu 4	voeu 5			
<p><i>TZR: Titulaire Zone de Remplacement</i> <i>MCS: Mesure de Carte Scolaire</i> <i>BOE: Bénéficiaire Obligation d'emploi</i> <i>CLD: Congé Longue Durée</i> <i>PACD: Poste Adapté de Courte Durée</i> <i>PALD: Poste Adapté de Longue Durée</i> <i>REP: Réseau Education Prioritaire</i> <i>(voir la liste des établissements classés REP, REP+ et politique de la ville dans l'annexe technique à la note de service académique)</i> <i>EREA: Etablissement régional d'enseignement adapté</i> <i>SEGPA: Section d'enseignement général et professionnel adapté</i> <i>UPR: Unité pédagogique régionale "Michelet" de Lille</i> <i>EPM: Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Quiévrechain</i></p>	établissement	commune	Groupe de communes	Zone de remplacement	Département	Académie	Toute zone de remplacement d'un département	Toute zone de remplacement de l'académie	libellé du vœu en clair					
Votre calcul de barème en fonction de chaque vœu														
échelon au 31/08/19 (au 01/09/19 pour les stagiaires)	7pts par échelon (minimum 14pts) hors classe + 56pts classe exceptionnelle + 77pts (max 98pts)													
cas particulier: hors classe échelon au 31/08/19	agrégés	7pts par échelon (minimum 14pts) hors classe + 63pts hors classe 4ème échelon + 2 ans ancienneté forfait 98pts												
Ancienneté de poste l'année 2019-2020 est comptée	20 pts par an +50 pts tous les 4 ans													
bonification TZR demande stabilisation en poste fixe 25pts/an	25pts/an				25pts/an									
Education prioritaire à la sortie ancienneté 5 ans et +	100pts vœux précis 150 pts vœux larges (restrictifs ou non)													
Education prioritaire sortie par MCS 2020 vœux précis 20pts par an maximum 100 pts vœux larges 30 pts par an maximum 150 pts	vœux précis 20pts pa an maximum 100 pts vœux larges 30 pts par an maximum 150 pts													
clause sauvegarde APV en lycée (au 31/08/15) Education prioritaire à la sortie vœux larges (restrictifs ou non)		30 points par an (maximum 8ans et plus: 240pts)												
clause sauvegarde APV en lycée (au 31/08/15) Education prioritaire à la sortie vœux précis 20 points par an maximum 8ans et plus:160pts														
exercice en EREA, SEGPA, UPR Lille, EPM Quiévrechain après 5 ans d'ancienneté	100 pts	vœux larges: 150 pts												
Sortie anticipée par MCS de EREA, SEGPA, UPR Lille, EPM Quiévrechain vœux larges 30 pts par an maximum 150 pts		vœux larges 30 pts par an maximum 150 pts												
avoir le 2CA-SH ou le CAPPEI 600 pts vœux précis SEGPA ou EREA	600 pts													
bonification stagiaire ex-contractuel ex-AED ex-EAP ex-CFA		1er au 3ème éch:100pts 4è éch: 115 pts à partir 5è éch: 130 pts sur tous les vœux non typés												
bonification autre stagiaire à utiliser dans les 3 ans		10 pts sur tous les vœux												
Bénéficiaire obligation emploi (non cumulable avec 1000 pts)	100 pts sur tous les vœux (non cumulable avec 1000 pts accordés par la commission)													
dossier handicap ou dossier médical enfant (non cumulable avec BOE)	1000 pts sur vœux larges non typés accordés par la commission													
retour CLD, PACD, PALD voeu commune non typé et groupe communes typé ou non		1000pts												
retour congé parental > 6 mois vœux larges, vœux larges typés et vœux établissement		150 pts												
retour détachement (sur département d'origine)					1000 pts									
changement discipline via dispositif académique ou changement de corps via détachement 500 pts vœux larges non typés		500 pts												
changement discipline ou de corps par concours ou liste d'aptitude 250 pts vœux larges non typés		250 pts												
rapprochement de conjoints ou autorité parentale conjointe		50,2 pts sur vœux commune 90,2pts sur tous les autres vœux larges												
mutation simultanée agents conjoints		20pts sur vœux commune 30pts sur tous les autres vœux larges												
enfants à charge (rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe ou mutation simultanée conjoints)		30 pts par enfant (moins de 18 ans au 01/09/20)												
Situation de parent isolé prise en compte enfants moins de 18 ans au 01/09/20		50pts sur vœu commune 90pts sur les autres vœux larges +30pts par enfant à partir du 2ème												
Mesure de carte scolaire 2020 (+pour les ex MCS des années antérieures:1500 pts groupement de communes du poste supprimé)	3000 pts	2000 pts				1500pts								
agrégé non titulaire d'un lycée Vœux lycée uniquement pas cumulable avec bonif familiales	150 pts vœux précis lycées et SGT vœux larges typés lycées et SGT													
	Attention les bonifications familiales, pour le handicap et le dossier médical pour enfant ne seront accordées que si vous demandez "Tout type d'établissement" sur les vœux larges.							TOTAL						

type de vœux								voeu 6	voeu 7	voeu 8	voeu 9	voeu 10	
<p>TZR: Titulaire Zone de Remplacement MCS: Mesure de Carte Scolaire BOE: Bénéficiaire Obligation d'emploi CLD: Congé Longue Durée PACD: Poste Adapté de Courte Durée PALD: Poste Adapté de Longue Durée REP: Réseau Education Prioritaire (voir la liste des établissements classés REP, REP+ et politique de la ville dans l'annexe technique à la note de service académique) EREA: Etablissement régional d'enseignement adapté SEGPA: Section d'enseignement général et professionnel adapté UPR: Unité pédagogique régionale "Michelet" de Lille EPM: Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Quiévrechain</p>	établissement	commune	Groupe de communes	Zone de remplacement	Département	Académie	Toute zone de remplacement d'un département Toute zone de remplacement de l'académie	libellé du vœu en clair					
Votre calcul de barème en fonction de chaque vœu													
échelon au 31/08/19 (au 01/09/19 pour les stagiaires)	7pts par échelon (minimum 14pts) hors classe + 56pts classe exceptionnelle + 77pts (max 98pts)												
cas particulier: agrégés hors classe échelon au 31/08/19	7pts par échelon (minimum 14pts) hors classe + 63pts hors classe 4ème échelon + 2 ans ancienneté forfait 98pts												
Ancienneté de poste l'année 2019-2020 est comptée	20 pts par an +50 pts tous les 4 ans												
bonification TZR demande stabilisation en poste fixe 25pts/an	25pts/an				25pts/an								
Education prioritaire à la sortie ancienneté 5 ans et +	100pts vœux précis 150 pts vœux larges (restrictifs ou non)												
Education prioritaire sortie par MCS 2020 vœux précis 20pts par an maximum 100 pts vœux larges 30 pts par an maximum 150 pts	vœux précis 20pts par an maximum 100 pts vœux larges 30 pts par an maximum 150 pts												
clause sauvegarde APV en lycée (au 31/08/15) Education prioritaire à la sortie vœux larges (restrictifs ou non)		30 points par an (maximum 8ans et plus: 240pts)											
clause sauvegarde APV en lycée (au 31/08/15) Education prioritaire à la sortie vœux précis 20 points par an maximum 8ans et plus:160pts													
exercice en EREA, SEGPA, UPR Lille, EPM Quiévrechain après 5 ans d'ancienneté	100 pts	vœux larges: 150 pts											
Sortie anticipée par MCS de EREA, SEGPA, UPR Lille, EPM Quiévrechain vœux larges 30 pts par an maximum 150 pts		vœux larges 30 pts par an maximum 150 pts											
avoir le 2CA-SH ou le CAPPEI 600 pts vœux précis SEGPA ou EREA	600 pts												
bonification stagiaire ex-contractuel ex-AED ex-EAP ex-CFA		1er au 3ème éch:100pts 4è éch: 115 pts à partir 5è éch: 130 pts sur tous les vœux non typés											
bonification autre stagiaire à utiliser dans les 3 ans		10 pts sur tous les vœux											
Bénéficiaire obligation emploi (non cumulable avec 1000 pts)	100 pts sur tous les vœux (non cumulable avec 1000 pts accordés par la commission)												
dossier handicap ou dossier médical enfant (non cumulable avec BOE)	1000 pts sur vœux larges non typés accordés par la commission												
retour CLD, PACD, PALD vœu commune non typé et groupe communes typé ou non		1000pts											
retour congé parental > 6 mois vœux larges, vœux larges typés et vœux établissement		150 pts											
retour détachement (sur département d'origine)					1000 pts								
changement discipline via dispositif académique ou changement de corps via détachement 500 pts vœux larges non typés		500 pts											
changement discipline ou de corps par concours ou liste d'aptitude 250 pts vœux larges non typés		250 pts											
rapprochement de conjoints ou autorité parentale conjointe		50,2 pts sur vœux commune 90,2pts sur tous les autres vœux larges											
mutation simultanée agents conjoints		20pts sur vœux commune 30pts sur tous les autres vœux larges											
enfants à charge (rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe ou mutation simultanée conjoints)		30 pts par enfant (moins de 18 ans au 01/09/20)											
Situation de parent isolé prise en compte enfants moins de 18 ans au 01/09/20		50pts sur vœu commune 90pts sur les autres vœux larges +30pts par enfant à partir du 2ème											
Mesure de carte scolaire 2020 (+pour les ex MCS des années antérieures:1500 pts groupement de communes du poste supprimé)	3000 pts	2000 pts			1500pts								
agrégé non titulaire d'un lycée Vœux lycée uniquement pas cumulable avec bonifications familiales	150 pts vœux précis lycées et SGT vœux larges typés lycées et SGT												
	Attention les bonifications familiales, pour le handicap et le dossier médical pour enfant ne seront accordées que si vous demandez "Tout type d'établissement" sur les vœux larges.							TOTAL					

ATTENTION

Depuis le 01/01/20, les mutations ne sont plus examinées en CAPA.

Du 25/05/20 14h au 08/06/20 17h

Vous devrez vérifier vous-même le barème retenu par le rectorat sur i-prof. Vous pourrez demander sa rectification.

Après la publication définitive des résultats, sous certaines conditions vous pourrez faire un recours en étant accompagné par un des élus paritaires académiques de la CGT Educ'action .

SITUATION ADMINISTRATIVE

(1) Position

Activité Congé formation Congé longue maladie
Service national Congé maternité PACD - PALD
Stage de reconversion Congé parental CNED
Détachement* Congé longue durée Disponibilité
Autre* * préciser :

(2) Si fonctionnaire titulaire hors Education Nationale :

Préciser ministère, corps ou service :
Académie d'exercice :

(3) Service dans l'Education nationale

Titulaire : date de titularisation :/...../.....
Ancienneté dans l'affectation définitive (y compris 2019-2020) : ans
Echelon au 31/08/19 (promotion) :
Stagiaire : Echelon au 01/09/19 (reclassement) :

SITUATION DE FAMILLE

(1) Situation

Célibataire Marié(e) ou pacsé(e) concubinage avec enfants
avant le 31/08/19

(2) Nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/20 :

Enfant à naître (certificat de grossesse au 31/12/19 et
Attestation de reconnaissance anticipée au 31/12 /19 si non marié(e))

(3) Coordonnées de votre conjoint(e) :

Nom : Prénom :
Nom de naissance :
Adresse (si différente de la votre) :
Code postal : Commune :
Profession : En activité : OUI NON
Stagiaire EN Stagiaire fonction Publique

Les changements de situation professionnelle du conjoint
s'apprécient au plus tard le 01/09/20.

ANNEES DE SEPARATION

Aucune bonification pour années de séparation n'est accordée, compte tenu
de la configuration géographique de l'académie de Lille

DANS QUEL CADRE FAITES-VOUS VOTRE DEMANDE

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Convenance personnelle | <input type="checkbox"/> Dossier handicap |
| <input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint | <input type="checkbox"/> Dossier médical enfant |
| <input type="checkbox"/> Autorité parentale conjointe | <input type="checkbox"/> Mesure de carte scolaire |
| <input type="checkbox"/> Situation de parent isolé | <input type="checkbox"/> Réintégration |
| <input type="checkbox"/> Mutation simultanée | |